

Namur, le 2 mai 2023

Chère coopératrice, cher coopérateur,

L'année 2022 a été rythmée par une série d'évènements majeurs dans notre secteur, l'augmentation des prix de l'énergie a généré une inflation importante et inattendue. Cette situation a mis de nombreux ménages en difficulté, et cela a mis en lumière la nécessité d'accélérer la transition énergétique pour assurer la sécurité de notre approvisionnement et protéger les citoyens. C'est dans ce contexte que toute notre équipe a travaillé cette année avec ardeur pour relever les défis environnementaux et sociétaux.

C'est donc avec un grand plaisir que nous vous invitons à découvrir, notre travail, le bilan de 2022 et les projets pour les prochaines années, ainsi qu'à vous prononcer sur des décisions importantes de la coopérative.

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale (AG) d'Émissions Zéro qui se tiendra

**Le samedi 20 mai 2023**  
**en la Salle Paroissiale, Rue Janson 2 à 6182 SOUVRET (COURCELLES)**

De 9h00 à 9h30 accueil et inscription pour l'AG.

À 9h30, Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs avec l'ordre du jour suivant :

1. Constitution du Bureau : scrutateurs, secrétaire, président
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 14/05/2022
3. Présentations des éléments marquants des activités de 2022
4. Questions/réponses sur le rapport d'activité 2022
5. Présentation des finances :
  - a. Comptes annuels 2022
  - b. Rapport de gestion 2022
  - c. Proposition d'affectation du résultat
  - d. Rapport des vérificateurs aux comptes
6. Questions/réponses sur les comptes annuels 2022
7. VOTE : Approbation des comptes annuels 2022
8. VOTE : Approbation de l'affectation du résultat et paiement pour le 30/6/2023
9. VOTE : Élection de Alain Dael au poste d'administrateur
10. VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes
11. VOTE : Décharge aux administrateurs
12. VOTE : Désignation des vérificateurs aux comptes 2023 : **appel à candidats**
13. Présentation de l'évolution des activités
14. Présentation du budget 2023
15. Présentation de la nouvelle identité graphique d'Émissions Zéro

L'AG se clôturera à 12h30 et, pour changer, sera suivie d'un moment convivial et d'un repas : apéro, photo de groupe et dégustation de la pizza napolitaine, tout en découvrant les posters du chantier en cours de notre éolienne citoyenne à La Louvière.

Enfin, à 14h, nous vous proposons un moment très important pour la gouvernance démocratique de notre coopérative. Nous organisons une consultation sous la forme d'un World Café sur les modifications de nos statuts à mettre à jour pour plusieurs raisons : changement du code des sociétés et des associations, opportunité de l'agrément comme entreprise sociale, compatibilité avec les Communautés d'Énergie et divers points de détail. La consultation se terminera à 15h30 au plus tard. Bien entendu, une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée au 2e semestre pour voter les modifications des statuts. L'étape de consultation ici est donc importante puisqu'elle permettra vraiment le débat et de collecter vos avis. Ne la manquez pas!

Tous les documents de l'AG et ceux prescrits par le Code des Sociétés et des Associations sont disponibles dans l'espace coopérateur sur notre site internet (code d'accès «hydro») : le procès-verbal de l'AGO 2022, le rapport d'activité, le rapport de gestion du CA et les bilan et compte de résultat 2022... Ces documents peuvent vous être envoyés en version papier sur demande adressée à Émissions Zéro par courrier ou par courriel (voir adresses ci-dessous).

Les questions se rapportant au rapport d'activité 2022, au rapport de gestion du Conseil d'administration, au bilan et compte de résultat 2022, doivent nous être adressées par écrit pour le **lundi 15 mai au plus tard** et ce par courriel (info@emissions-zero.coop) ou par courrier postal au siège de la coopérative.

De manière à respecter la durée prévue pour l'AG, le Conseil d'administration souhaite limiter les questions verbales en fonction du timing de l'AG. Privilégiez donc les questions écrites préalables.

Les coopérateurs inscrits en tant que tel au registre des parts de la coopérative au 20/04/2023 auront le droit de participer aux votes sur simple présentation de leur carte d'identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles. Ils pourront également se faire représenter par un autre coopérateur en envoyant le formulaire de procuration ci-joint, dûment rempli et signé **pour le lundi 15 mai par courriel ou par courrier postal**. Nous vous rappelons qu'un coopérateur ne peut détenir plus de 5 procurations et que les procurations ne désignant pas de mandataire ne seront pas prises en compte.

Afin de faciliter l'organisation de cette AG, veuillez indiquer votre présence via le formulaire d'inscription électronique suivant : <https://emissionszero.addme.coop/ag>.

Votre code d'inscription unique vous a été envoyé par email.

Si vous donnez procuration à un coopérateur, vous pouvez lui communiquer ce code.

**Enfin, pour la bonne organisation de l'après-midi, lors de votre inscription, merci d'indiquer dans le cadre « Remarques » votre participation au repas et à la consultation sur les statuts qui suivra, par le message suivant : Repas, oui ou non ; Statuts, oui ou non.**

Nous vous prions de croire, chère Coopératrice, cher Coopérateur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Joseph François  
Président du C.A.



Anne Wouters  
Directrice



P.S. Courte présentation de Alain Dael, candidat au poste d'administrateur :

Âgé de 65 ans, Alain est père de deux enfants et grand-père de deux petites-filles, originaire de Huy. De formation technique en électricité et électronique, toute sa carrière s'est déroulée dans le domaine de l'éclairage, à des fonctions commerciales et de direction. Retraité depuis 2022, homme de projets, il a décidé de s'investir au sein de EZ motivé par le fait que le domaine de l'énergie est un défi majeur pour les générations futures.

## PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MAI 2023

Je, soussigné, . . . . . (Le(a) mandant(e)),

Représentant légal de . . . . . [optionnel]

Demeurant : . . . . .

Numéro registre national (au dos de la carte d'identité) : . . . . .

Code d'inscription unique (facultatif) : . . . . .

Empêché d'assister à l'Assemblée Générale d'Émissions Zéro SCRL du 20 MAI 2023.

Désigne pour me représenter à cette assemblée (**obligatoire**):

Mme/M. . . . . qui accepte, et donne au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes les délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.

Les procurations seront signées manuellement sur le présent formulaire de convocation. Seules les signatures originales, légalement valables, seront recevables. Afin de permettre les vérifications d'usage (validité des procurations, absences de doublons ...), les procurations devront parvenir par courrier au siège social d'Émissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 NAMUR au plus tard **le lundi 15 mai** ou par courriel. Dans ce cas, le coopérateur imprime sa procuration, la signe, la scanne et la fait parvenir à [info@emissions-zero.coop](mailto:info@emissions-zero.coop).

Fait à . . . . . le . . . . . 2023

Le(a) mandant(e)  
(Signature précédée de la mention  
manuscrite "Bon pour pouvoir")

Le(a) mandataire